



PV du Conseil Municipal du Lauzet-Ubaye du 6 février 2024

Date de la convocation : 30 janvier 2024

Membres en fonction : 11

Membres présents : 6

Membres absents représentés : 2

Membres absents : 3

Sous la Présidence de Madame Agnès PIGNATEL, Maire.

L'an deux mille vingt-quatre,

Le 6 février à 21 heures,

Le Conseil Municipal de la Commune du Lauzet-Ubaye dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Agnès PIGNATEL, Maire.

MEMBRES PRESENTS : Mme Agnès PIGNATEL, M. Manuel SICELLO, M. Gérard HERMELIN, Mme Françoise BRUN, Mme Martine DOU CHABAS, M. Richard FABRE,

MEMBRES ABSENTS REPRESENTES : Mme Michèle FINAUD PICCA donne pouvoir à M. Manuel SICELLO
M. Jean-Michel RONDON donne pouvoir à Mme Françoise BRUN

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : M. William CHABERT, M. Baptiste PARISIO, M. Fabrice ARDISSON

Le quorum étant atteint la séance est ouverte à 21h00.

M. Manuel SICELLO est désigné secrétaire de séance

L'ordre du jour suivant est abordé :

APPROBATION DU COMPTE RENDU ET PROCES-VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL
COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS QUI LUI ONT ETE DONNEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

1. DEMANDE DE SUBVENTION DOTATION DE SOLIDARITE SUITE AUX INTEMPERIES DU 1^{ER} DECEMBRE 2023
2. DEMANDE DE SUBVENTION ETAT SUITE AUX INTEMPERIES DU 1^{ER} DECEMBRE 2023
3. DEMANDE DE SUBVENTION REGION SUD SUITE AUX INTEMPERIES DU 1^{ER} DECEMBRE 2023
4. DEMANDE DE SUBVENTION ETAT -POLE MEDICAL
5. DEMANDES DE SUBVENTION RENOVATION BATIMENT GENDARMERIE
6. PROGRAMME « AVENIR MONTAGNE INGENIERIE » PROJET DE CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE FINANCEMENT ET LA MUTUALISATION POUR LE POSTE DE CHEF DE PROJET « AVENIR MONTAGNE »
7. QUESTIONS DIVERSES

Approbation du PV du conseil municipal du 27 décembre 2023

Compte rendu des décisions prises par le maire en vertu des délégations qui lui ont été données par le conseil municipal

1. DEMANDE DE SUBVENTION DOTATION DE SOLIDARITE SUITE AUX INTEMPERIES DU 1^{ER} DECEMBRE 2023.

Afin de réaliser les travaux dans les différents secteurs de la commune touchés, un chiffrage a été effectué. Le montant des travaux s'élève à 24 200,00 € HT.

Un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la dotation de solidarité a été réalisé pour aider au financement d'une partie des travaux.

Une subvention de 30 % est demandée, soit 7 260,00 €.

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité

2. DEMANDE DE SUBVENTION ETAT SUITE AUX INTEMPERIES DU 1^{ER} DECEMBRE 2023.

Afin de réaliser les travaux dans les différents secteurs de la commune touchés, un chiffrage a été effectué. Le montant des travaux s'élève à 24 200,00 € HT.

Un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat a été réalisé pour aider au financement d'une partie des travaux.

Une subvention de 25 % est demandée, soit 6 050,00 €.

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité

3. DEMANDE D'AIDE EXCEPTIONNELLEE AUPRES DE LA REGION SUDE SUITE AUX INTEMPERIES DU 1^{ER} DECEMBRE 2023.

La Région a mis en place une aide exceptionnelle pour les communes reconnues catastrophe naturelle, afin de réaliser les travaux dans les différents secteurs de la commune touchés, un chiffrage a été effectué. Le montant des travaux s'élève à 24 200,00 € HT.

Un dossier de demande d'aide exceptionnelle de la Région Sud a été réalisé pour aider au financement d'une partie des travaux.

Une subvention de 25 % est demandée, soit 6 050,00 €.

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité

4. DEMANDE D'AIDE DE L'ETAT -REFECTION BATIMENT MAIRIE -POLE MEDICAL.

Mme le Maire rappelle l'historique :

Courant de l'année 2023 la municipalité a été sollicitée par deux professionnels de santé afin de leur promouvoir des locaux pour exercer (médecine générale et kinésithérapeute). Il s'est avéré que les locaux jouxtant la médiathèque convenaient.

La surface est suffisante et adaptée. Le positionnement cœur de village avec parking à proximité permet l'accessibilité pour personne à mobilité réduite.

Opportunité indiscutable pour répondre aux différents besoins sanitaires du bassin de vie Ubaye Serre-Ponçon en terme qualitatif et de proximité.

Le projet médical présenté permettant aussi de réduire les déplacements et d'améliorer les soins de rééducation. (Salle avec équipements)

Les locaux proposés nécessitent une adaptation avec réaménagement intérieur, un chiffrage des travaux a été réalisé.

Création d'une salle d'accueil et d'attente un bureau de consultation pour le médecin généraliste un local dédié aux professionnels libéral infirmier ou ponctuellement professions spécialisée une pièce avec deux box spécifiques pour la partie kinésithérapie, des sanitaires adaptés ainsi qu'une pièce commune pour les professionnels.

Coût des travaux : 32 045.35 € HT

Un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat a été réalisé pour aider au financement d'une partie des travaux.

Une subvention de 80 % est demandée, soit 25 636,28 €.

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité

5. DEMANDE DE SUBVENTION RENOVATION BATIMENT GENDARMERIE

Mme le Maire rappelle le projet de rénovation énergétique du bâtiment gendarmerie, les bureaux ainsi que les logements par remplacement des menuiseries extérieures, isolation thermique, chauffage et chaufferie bois granulés. Des travaux de rénovation et mise aux normes ainsi que d'accessibilité des bureaux seront réalisés avec un aménagement extérieur avec rampe PMR. Montant des travaux et AMO 659 925,00 € HT

Une autre délibération a été votée en décembre 2023 concernant les travaux de la chaufferie : 126 500,00 € HT

Madame le Maire présente le plan de financement de l'opération :

DEPENSES	659 925,00 € H.T
RECETTES	
Subvention fonds vert (25%)	164 981.25 €
Subvention Etat (DETR, DSIL 25%)	164 981.25 €
Subvention région sud (30 %)	197 977,50 €
Autofinancement de la Commune (20%)	131 985,00 €
Total des recettes	659 925,00 €

Pour le montage des dossiers, Il est nécessaire d'avoir 2 délibérations distinctes :

- Demande de subvention Fonds vert et autres aides Etat (25 %) pour un montant chacun de 164 981,25 €

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité

- Demande de subvention Région Sud (30%) pour un montant de 197 977,50 €

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité

6. PROGRAMME « AVENIR MONTAGNE INGENIERIE » PROJET DE CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE FINANCEMENT ET MUTUALISATION POUR LE POSTE DE CHEF DE PROJET « AVENIR MONTAGNE »

Mme le Maire rappelle les objectifs du Plan Avenir Montagne :

« Construire un projet de territoire pour un tourisme résilient dans un contexte de changement climatique. »

Une convention de partenariat a été signée fixant les modalités financières entre les 4 collectivités (CCSP, CCSPVA, Ubaye Serre-Ponçon et Lauzet-Ubaye) pour le financement d'un poste de chef de projet selon la répartition suivante (poids démographique) :

- 64 % CCSP
- 32 % CCSPVA
- 3 % Ubaye Serre-Ponçon
- 1 % Le Lauzet-Ubaye

Les perspectives pour ces 2 années :

- Pilotage de la stratégie « Tourisme à vélo »
- Tour du lac de Serre-Ponçon en voie verte
- Appui aux projets des adhérents

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Madame Le Maire indique plusieurs choses :

Remerciements de la famille Pavanello (cadeau naissance de Nahyl) et de la famille Richard pour le soutien moral de la commune.

La CCVUSP s'est engagée pour une étude de cadrage pour la GEMAPI.
Concernant la DSP de la buvette du lac, à ce jour 5 potentiels candidats ont retiré le dossier.

Pour la limitation du tonnage au Pont du Moulin, un arrêté de circulation sera pris.
Anniversaire de Mme TRON Paule, 100 ans : la famille souhaite rester dans l'intimité.
Une composition florale et une carte seront livrées lundi 12/2/2024.

Mme Martine DOU-CHABAS informe qu'elle souhaite mettre fin à la délégation d'une partie des fonctions de Mme le Maire : affaires juridiques et la réglementation qui lui ont été confiées le 17/9/2022 au 31/1/2024.

Elle continuera à suivre « Avenir Montagne »

Elle informe que la manifestation « le piano sur le lac » se tiendra le 23 juillet 2024 au Lauzet-Ubaye.

Elle interroge pour savoir quand les bancs seront installés (planches sur les plots)

Réponse faite : c'est en cours

Mme Françoise BRUN informe qu'elle fera un point sur l'entretien des sentiers avec la CCVUSP.

Fin de séance à 22h30

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 6 FEVRIER 2024 A 21 HEURES**

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE 11
PRESENTS : 06
VOTANTS : 08
POUR : 08
CONTRE :
ABSTENTION :

Le Conseil Municipal de la Commune du Lauzet-Ubaye, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Agnès PIGNATEL. Date de la convocation du Conseil Municipal le 30 janvier 2023

PRESENTS : Mme Agnès PIGNATEL, M. Manuel SICELLO, M. Gérard HERMELIN, Mme Françoise BRUN, Mme Martine DOU-CHABAS, M. Richard FABRE.

ABSENTS EXCUSES : M. Jean-Michel RONDON (donne pouvoir à Mme Françoise BRUN), Mme Michèle FINAUD-PICCA (donne pouvoir à M. Manuel SICELLO), M. William CHABERT, M. Baptiste PARISIO, M. Fabrice ARDISSON.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Manuel SICELLO

2024-03

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOLIDARITE EN FAVEUR DE L'EQUIPEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DE LEURS GROUPEMENTS TOUCHES PAR DES EVENEMENTS CLIMATIQUES OU GEOLOGIQUES DU 1^{er} DECEMBRE 2023

Vu l'article L 1613-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui institue une dotation de solidarité au profit des collectivités et de leurs groupements touchés par les événements climatiques ;

Vu les articles L 1613-4 et L 1613-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui fixent les biens éligibles à cette dotation et leurs conditions

Vu que la majorité des infrastructures publiques touchées par les intempéries sont des biens non assurables et peuvent être éligibles à l'indemnisation : voirie communale et départementale, ponts, digues, réseaux d'assainissement et d'eau potable, stations d'épuration et de relevage des eaux, restauration des cours d'eau etc.

Madame le Maire,

DIT qu'à la suite des événements climatiques du 1^{er} décembre 2023 sur les passages à gué du torrent du Riou Petit sur la route de Costeplane, du secteur de la route de Champcontier, secteur de la route du Pruneyret, et secteur chemin de Montagnac (coulée de boue et blocs), des travaux de réfection de voirie sont nécessaires,

DIT que ces travaux s'élèvent à un montant HT de 24 200.00 €, Les travaux d'urgence, réalisés le jour même de l'événement climatique afin de protéger de l'écoulement de boues une maison ont été réalisés en régie,

DIT que ces travaux sont éligibles à la dotation de solidarité de l'équipement des collectivités territoriales touchées par des événements climatiques ou géologiques,



Et afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de l'état au titre de la dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques ou géologiques.

Plan de financement :

DEPENSES	24 200,00 € HT
RECETTES	
Subvention fonds de solidarité (30%)	7 260,00 € HT
Subvention état (25%)	6 050,00 € HT
Subvention région (25%)	6 050,00 € HT
Autofinancement de la Commune (20%)	4 840,00 € HT
Total des recettes	24 200,00 € HT

Entendu l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

APPROUVE ces travaux pour un montant de 24 200,00 € HT ;

SOLLICITE le financement le plus élevé possible auprès de l'Etat au titre du fonds de solidarité ;

ADOpte l'opération de réfection des travaux de voirie : passages à gué du torrent du Riou Petit, du secteur de la route de Champcontier, secteur de la route du Pruneyret, et secteur chemin de Montagnac (coulée de boue et blocs), et les modalités de financement ;

APPROUVE le dépôt d'une demande de subventions ;

AUTORISE Madame le Maire ou Monsieur le 1^{er} Adjoint à signer tous les documents.

DIT que les dépenses seront inscrites au budget principal 2024 de la commune.

Ainsi fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.


Agnès PIGNATEL,
Maire


**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 6 FEVRIER 2024 A 21 HEURES**

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE 11
PRESENTS : 06
VOTANTS : 08
POUR : 08
CONTRE :
ABSTENTION :

Le Conseil Municipal de la Commune du Lauzet-Ubaye, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Agnès PIGNATEL. Date de la convocation du Conseil Municipal le 30 janvier 2023

PRESENTS : Mme Agnès PIGNATEL, M. Manuel SICELLO, M. Gérard HERMELIN, Mme Françoise BRUN, Mme Martine DOU-CHABAS, M. Richard FABRE.

ABSENTS EXCUSES : M. Jean-Michel RONDON (donne pouvoir à Mme Françoise BRUN), Mme Michèle FINAUD-PICCA (donne pouvoir à M. Manuel SICELLO), M. William CHABERT, M. Baptiste PARISIO, M. Fabrice ARDISSON.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Manuel SICELLO

2024-04

DEMANDE D'AIDE DE L'ETAT SUITE AUX INTEMPERIES DU 1^{er} DECEMBRE 2023

Vu l'article R 1613-14 du code général des collectivités territoriales ;

Vu que la majorité des infrastructures publiques touchées par les intempéries sont des biens non assurables et peuvent être éligibles à l'indemnisation : voirie communale et départementale, ponts, digues, réseaux d'assainissement et d'eau potable, stations d'épuration et de relevage des eaux, restauration des cours d'eau etc.

Madame le Maire,

DIT qu'à la suite des événements climatiques du 1^{er} décembre 2023 sur les passages à gué du torrent du Riou Petit sur la route de Costeplane, du secteur de la route de Champcontier, secteur de la route du Pruneyret, et secteur chemin de Montagnac (coulée de boue et blocs), des travaux de réfection de voirie sont nécessaires,

DIT que ces travaux s'élèvent à un montant HT de 24 200.00 €, Les travaux d'urgence, réalisés le jour même de l'évènement climatique afin de protéger de l'écoulement de boues une maison ont été réalisés en régie,

DIT que ces travaux sont éligibles aux dotations de l'Etat pour les collectivités territoriales touchées par des événements climatiques ou géologiques du 1^{er} décembre 2023,

Et afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de l'état :

Plan de financement :

DEPENSES	24 200,00 € HT
RECETTES	
Subvention fonds de solidarité (30%)	7 260,00 € HT
Subvention Etat (25%)	6 050,00 € HT
Subvention Région sud (25%)	6 050,00 € HT
Autofinancement de la Commune (20%)	4 840,00 € HT
Total des recettes	24 200,00 € HT

Entendu l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

APPROUVE ces travaux pour un montant de 24 200,00 € HT ;

SOLLICITE le financement d'un montant de 6 050.00 € auprès de l'Etat ;

ADOpte l'opération de réfection des travaux de voirie : passages à gué du torrent du Riou Petit, du secteur de la route de Champcontier, secteur de la route du Pruneyret, et secteur chemin de Montagnac (coulée de boue et blocs), et les modalités de financement ;

APPROUVE le dépôt d'une demande de subventions ;

AUTORISE Madame le Maire ou Monsieur le 1^{er} Adjoint à signer tous les documents.

DIT que les dépenses seront inscrites au budget principal 2024 de la commune.

Ainsi fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.



Agnès PIGNATEL,
Maire



**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 6 FEVRIER 2024 A 21 HEURES**

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE **11**
PRESENTS : **06**
VOTANTS : **08**
POUR : **08**
CONTRE :
ABSTENTION :

Le Conseil Municipal de la Commune du Lauzet-Ubaye, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Agnès PIGNATEL. Date de la convocation du Conseil Municipal le 30 janvier 2023

PRESENTS : Mme Agnès PIGNATEL, M. Manuel SICELLO, M. Gérard HERMELIN, Mme Françoise BRUN, Mme Martine DOU-CHABAS, M. Richard FABRE.

ABSENTS EXCUSES : M. Jean-Michel RONDON (donne pouvoir à Mme Françoise BRUN), Mme Michèle FINAUD-PICCA (donne pouvoir à M. Manuel SICELLO), M. William CHABERT, M. Baptiste PARISIO, M. Fabrice ARDISSON.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Manuel SICELLO

2024-05

DEMANDE D'AIDE EXCEPTIONNELLE AUPRES DE LA REGION SUD SUITE AUX INONDATIONS DU 1^{er} et 2 DECEMBRE 2023

Mme le Maire informe que :

La Région Sud a mis en place un fonds d'aide exceptionnelle afin de pouvoir accompagner de manière simple et réactive les communes, établissements publics de coopération intercommunale et exploitants de domaines skiables, dans les communes reconnues en état de catastrophes naturelles par arrêté interministériel. En particulier il s'agit de les aider lorsqu'ils doivent entreprendre des réparations en urgence de leurs infrastructures et réseaux détenus en propres y compris sur le périmètre d'emprise du ou des domaines skiables situés sur la commune et directement endommagés par la catastrophe naturelle et nécessaires au rétablissement des conditions de vie normale, dès lors qu'il s'agit de biens non assurés.

Le territoire de toutes les communes des départements des Alpes-de-Haute-Provence (04) et des Hautes-Alpes (05) concernées par un arrêté de catastrophes naturelles en lien avec les inondations causées par les intempéries des 1^{er} et 2 décembre 2023 est éligible.

Les communes, Établissements publics de coopération intercommunale, exploitants de domaine skiable (Régie, Syndicat Mixte, Société d'Economie Mixte, régie personnalisée) et dans la mesure où la demande porte sur un équipement situé dans le périmètre d'une commune reconnue en état de catastrophe naturelle.

Le Taux d'intervention est de 25% maximum du montant HT des travaux éligibles. Montant minimum de l'aide régionale : 6 000 € Plafond de subvention par dossier : 100 000 € d'aide maximum par bénéficiaire.

Vu que la majorité des infrastructures publiques touchées par les intempéries sont des biens non assurables et peuvent être éligibles cette aide : voirie communale et départementale, ponts, digues, réseaux d'assainissement et d'eau potable, stations d'épuration et de relevage des eaux, restauration des cours d'eau etc.

Mme le Maire

DIT qu'à la suite des évènements climatiques du 1^{er} décembre 2023 sur les passages à gué du torrent du Riou Petit sur la route de Costeplane, du secteur de la route de Champcontier, secteur de la route du Pruneyret, et secteur chemin de Montagnac (coulée de boue et blocs), des travaux de réfection de voirie sont nécessaires,

DIT que ces travaux s'élèvent à un montant HT de 24 200.00 €,

Les travaux d'urgence, réalisés le jour même de l'évènement climatique afin de protéger de l'écoulement de boues une maison ont été réalisés en régie,

DIT que ces travaux sont éligibles à l'aide exceptionnelle de la région sud,

Et afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de l'état au titre de la dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des évènements climatiques ou géologiques.

Plan de financement :

DEPENSES	24 200,00 € HT
RECETTES	
Subvention fonds de solidarité (30%)	7 260,00 € HT
Subvention état (25%)	6 050,00 € HT
Subvention région sud (25%)	6 050,00 € HT
Autofinancement de la Commune (20%)	4 840,00 € HT
Total des recettes	24 200,00 € HT

Entendu l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

APPROUVE ces travaux pour un montant de 24 200,00 € HT ;

SOLLICITE le financement de 6 050.00 € auprès de la Région Sud au titre de l'aide exceptionnelle suite aux inondations du 1^{er} et 2 décembre 2023 ;

ADOpte l'opération de réfection des travaux de voirie : passages à gué du torrent du Riou Petit, du secteur de la route de Champcontier, secteur de la route du Pruneyret, et secteur chemin de Montagnac (coulée de boue et blocs), et les modalités de financement ;

APPROUVE le dépôt d'une demande de subventions ;

AUTORISE Madame le Maire ou Monsieur le 1^{er} Adjoint à signer tous les documents.

DIT que les dépenses seront inscrites au budget principal 2024 de la commune.

Ainsi fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.


Agnès PIGNATEL,
Maire



**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 6 FEVRIER 2024 A 21 HEURES**

NOMBRE DE CONSEILLERSEN EXERCICE **11**PRESENTS : **06**VOTANTS : **08**POUR : **08**

CONTRE :

ABSTENTION :

Le Conseil Municipal de la Commune du Lauzet-Ubaye, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Agnès PIGNATEL. Date de la convocation du Conseil Municipal le 30 janvier 2023

PRESENTS : Mme Agnès PIGNATEL, M. Manuel SICELLO, M. Gérard HERMELIN, Mme Françoise BRUN, Mme Martine DOU-CHABAS, M. Richard FABRE.

ABSENTS EXCUSES : M. Jean-Michel RONDON (donne pouvoir à Mme Françoise BRUN), Mme Michèle FINAUD-PICCA (donne pouvoir à M. Manuel SICELLO), M. William CHABERT, M. Baptiste PARISIO, M. Fabrice ARDISSON.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Manuel SICELLO

2024-06

DEMANDE D'AIDE DE L'ETAT REFECTION BATIMENT MAIRIE - POLE MEDICAL

Madame le Maire,

EXPOSE que courant de l'année 2023 la municipalité a été sollicitée par deux professionnels de santé afin de leur promouvoir des locaux pour exercer (médecine générale et kinésithérapeute). Il s'est avéré que les locaux jouxtant la médiathèque convenaient.

La surface est suffisante et adaptée. Le positionnement cœur de village avec parking à proximité permet l'accessibilité pour personne à mobilité réduite.

Opportunité indiscutable pour répondre aux différents besoins sanitaires du bassin de vie Ubaye Serre-Ponçon en terme qualitatif et de proximité.

Le projet médical présenté permettant aussi de réduire les déplacements et d'améliorer les soins de rééducation. (salle avec équipements)

Les locaux proposés nécessitent une adaptation avec réaménagement intérieur, un chiffrage des travaux a été réalisé.

Création d'une salle d'accueil et d'attente un bureau de consultation pour le médecin généraliste un local dédié aux professionnels libéral infirmier ou ponctuellement professions spécialisée une pièce avec deux box spécifiques pour la partie kinésithérapie, des sanitaires adaptés ainsi qu'une pièce commune pour les professionnels.

DIT que ces travaux s'élèvent à un montant HT de 32 045.35 €,

- Electricité	4 699.96 €
- Cloisons, portes, sol	14 890.00 €
- Menuiseries	8 833.33 €
- Plomberie	3 221.45 €
- Signalétique	400.61 €

DIT que ces travaux sont éligibles aux dotations de l'Etat pour les collectivités territoriales (maintien des services de proximité)



Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de l'état :

Plan de financement :

DEPENSES	32 045,35 €, HT
RECETTES	
Subvention Etat (80%)	25 636,28 €
Autofinancement de la Commune (20%)	6 409,07 €
Total des recettes	32 045,35 € HT

Entendu l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet d'installation de ses professionnels de santé et l'opération réaménagement ;

APPROUVE la mise à disposition des locaux selon une convention qui sera définie entre la commune et les professionnels ;

APPROUVE le plan de financement des travaux sollicités d'un montant de 32 045,35 € HT ;

SOLLICITE le financement d'un montant de 25 636,28 € auprès de l'Etat ;

AUTORISE Madame le Maire ou Monsieur le 1^{er} Adjoint à signer tous les documents ;

DIT que les dépenses seront inscrites au budget principal 2024 de la commune.

Ainsi fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.



Agnès PIGNATEL,
Maire



**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 6 FEVRIER 2024 A 21 HEURES**

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE **11**
PRESENTS : **06**
VOTANTS : **08**
POUR : **08**
CONTRE :
ABSTENTION :

Le Conseil Municipal de la Commune du Lauzet-Ubaye, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Agnès PIGNATEL. Date de la convocation du Conseil Municipal le 30 janvier 2023

PRESENTS : Mme Agnès PIGNATEL, M. Manuel SICELLO, M. Gérard HERMELIN, Mme Françoise BRUN, Mme Martine DOU-CHABAS, M. Richard FABRE.

ABSENTS EXCUSES : M. Jean-Michel RONDON (donne pouvoir à Mme Françoise BRUN), Mme Michèle FINAUD-PICCA (donne pouvoir à M. Manuel SICELLO), M. William CHABERT, M. Baptiste PARISIO, M. Fabrice ARDISSON.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Manuel SICELLO

2024-07

**DEMANDE DE SUBVENTION REGION SUD : NOS COMMUNES D'ABORD 2024
REHABILITATION DU BATIMENT COMMUNAL DESTINE A LA GENDARMERIE**

Mme le Maire rappelle le projet de rénovation énergétique du bâtiment gendarmerie, les bureaux ainsi que les logements par remplacement des menuiseries extérieures, isolation thermique, chauffage et chaufferie bois granulés. Des travaux de rénovation et mise aux normes ainsi que d'accessibilité des bureaux seront réalisés avec un aménagement extérieur avec rampe PMR. Mme le Maire informe que la Région Sud dans son dispositif « Nos communes d'abord » vise à soutenir les projets des communes permettant de décliner opérationnellement les objectifs régionaux en termes de sobriété foncière, d'aménagement durable et de transition énergétique et écologique. Il s'agit également d'accompagner les démarches de revitalisation des centres-anciens et de sobriété énergétique menées par les communes qu'il s'agisse d'étude ou de travaux.

Les projets de réhabilitation énergétique de bâtiments et d'équipements publics s'inscrivant dans des démarches de rénovation globale sont éligibles.

Madame le Maire présente le plan de financement de l'opération :

DEPENSES	659 925,00 € H.T
RECETTES	
Subvention fonds vert (25%)	164 981,25 €
Subvention Etat (DETR, DSIL ... 25%)	164 981,25 €
Subvention région sud (30 %)	197 977,50 €
Autofinancement de la Commune (20%)	131 985,00 €
Total des recettes	659 925,00 €

Entendu l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

APPROUVE ces travaux pour un montant de 659 925,00 € H.T

SOLLICITE le financement de 197 977,50 € auprès de la Région Sud dans le dispositif « nos communes d'abord » ;

ADOpte l'opération de rénovation énergétique et réhabilitation du bâtiment gendarmerie et les modalités de financement ;

APPROUVE le dépôt d'une demande de subventions ;

AUTORISE Madame le Maire ou Monsieur le 1^{er} Adjoint à signer tous les documents.

DIT que les dépenses seront inscrites au budget principal 2024 de la commune.

Ainsi fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.



Agnès PIGNATEL,
Maire



**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 6 FEVRIER 2024 A 21 HEURES**

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE **11**
PRESENTS : **06**
VOTANTS : **08**
POUR : **08**
CONTRE :
ABSTENTION :

Le Conseil Municipal de la Commune du Lauzet-Ubaye, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Agnès PIGNATEL. Date de la convocation du Conseil Municipal le 30 janvier 2023

PRESENTS : Mme Agnès PIGNATEL, M. Manuel SICELLO, M. Gérard HERMELIN, Mme Françoise BRUN, Mme Martine DOU-CHABAS, M. Richard FABRE.

ABSENTS EXCUSES : M. Jean-Michel RONDON (donne pouvoir à Mme Françoise BRUN), Mme Michèle FINAUD-PICCA (donne pouvoir à M. Manuel SICELLO), M. William CHABERT, M. Baptiste PARISIO, M. Fabrice ARDISSON.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Manuel SICELLO

2024-08

DEMANDE DE SUBVENTION 2024 - FONDS VERT ET AUTRES AIDES ETAT (DETR, DSIL....) - RENOVATION ENERGETIQUE ET REHABILITATION DU BATIMENT COMMUNAL DESTINE A LA GENDARMERIE

Mme le Maire rappelle le projet de rénovation énergétique du bâtiment gendarmerie, les bureaux ainsi que les logements par remplacement des menuiseries extérieures, isolation thermique, chauffage et chaufferie bois granulés. Des travaux de rénovation et mise aux normes ainsi que d'accessibilité des bureaux seront réalisés avec un aménagement extérieur avec rampe PMR.

Mme le Maire rappelle qu'une délibération (2023-144) concernant la rénovation de la chaufferie a été prise avec un montant de travaux de 139 150 € HT dont une sollicitation du fonds vert de 27 788.00 €.

Ce projet est orienté sur :

*l'axe 1 « rénovation énergétique des bâtiments publics locaux » en ce qui concerne le fonds d'accélération de la transition écologique des territoires ;

*le dispositif les aides de l'Etat concernant les travaux de construction, réhabilitation, aménagements énergétiques, mise aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Madame le Maire présente le plan de financement de l'opération :

DEPENSES	659 925,00 € H.T
RECETTES	
Subvention fonds vert (25%)	164 981,25 €
Subvention Etat (DETR, DSIL 25%)	164 981,25 €
Subvention région sud (30 %)	197 977,50 €
Autofinancement de la Commune (20%)	131 985,00 €
Total des recettes	659 925,00 €

Entendu l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré à xxxx des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

APPROUVE ces travaux et maîtrise d'œuvre pour un montant de 659 925,00 € H.T

SOLLICITE le financement de 164 981,25 € auprès de l'Etat dans le dispositif « Fonds vert – rénovation énergétique des bâtiments publics locaux » ;

SOLLICITE le financement de 164 981,25 € auprès de l'Etat au titre des autres aides (detr, dsil ...);

ADOpte l'opération de rénovation énergétique et réhabilitation du bâtiment gendarmerie et les modalités de financement ;

APPROUVE le dépôt d'une demande de subventions ;

AUTORISE Madame le Maire ou Monsieur le 1^{er} Adjoint à signer tous les documents.

DIT que les dépenses seront inscrites au budget principal 2024 de la commune.

Ainsi fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.



Agnès PIGNATEL,
Maire



**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 6 FEVRIER 2024 A 21 HEURES**

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE 11
PRESENTS : 06
VOTANTS : 08
POUR : 08
CONTRE :
ABSTENTION :

Le Conseil Municipal de la Commune du Lauzet-Ubaye, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Agnès PIGNATEL. Date de la convocation du Conseil Municipal le 30 janvier 2023

PRESENTS : Mme Agnès PIGNATEL, M. Manuel SICELLO, M. Gérard HERMELIN, Mme Françoise BRUN, Mme Martine DOU-CHABAS, M. Richard FABRE.

ABSENTS EXCUSES : M. Jean-Michel RONDON (donne pouvoir à Mme Françoise BRUN), Mme Michèle FINAUD-PICCA (donne pouvoir à M. Manuel SICELLO), M. William CHABERT, M. Baptiste PARISIO, M. Fabrice ARDISSON.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Manuel SICELLO

2024-09

**PROGRAMME AVENIR MONTAGNE INGENIERIE – CONVENTION DE PARTENARIAT
POUR LE FINANCEMENT ET MUTUALISATION POUR LE POSTE DE CHEF DE PROJET
« AVENIR MONTAGNE » PROLONGATION DE 2 ANS**

Madame le Maire,

RAPPELLE les objectifs du Plan Avenir Montagne :

« Construire un projet de territoire pour un tourisme résilient dans un contexte de changement climatique. »

Un partenariat avec les territoires en bordure du Lac de Serre-Ponçon est engagé avec la communauté de communes de Serre-Ponçon, de Serre-Ponçon Val d'Avance, Ubaye Serre-Ponçon et la commune du Lauzet-Ubaye.

Un chef de Projet a été recruté en mai 2022 avec un financement à 80% par l'Etat. Les 20 % restant sont co-financés par les 4 collectivités.

Une convention de partenariat a été signée fixant les modalités financières entre les 4 collectivités (CCSP, CCSPVA, Ubaye Serre-Ponçon et Lauzet-Ubaye) pour le financement d'un poste de chef de projet selon la répartition suivante (poids démographique) :

- 64 % CCSP
- 32 % CCSPVA
- 3 % Ubaye Serre-Ponçon
- 1 % Le Lauzet-Ubaye

Durant cette première mission de 2 ans, plusieurs évaluations des enjeux du territoire ont été réalisées avec un état des lieux des axes prioritaires pour le tourisme du territoire.

Une prolongation de 2 ans (pour la prise en charge du financement) a été validée par le Commissariat de Massif. Une nouvelle convention pour une durée de 2 ans (avril 2024 à avril 2026) sera signée dans les mêmes conditions.

Les perspectives pour ces 2 années :

- Pilotage de la stratégie « Tourisme à vélo »
- Tour du lac de Serre-Ponçon en voie verte
- Appui aux projets des adhérents



Budgets prévisionnels :

Dépenses N+3		Recettes		Population	% population
Salaire chargé employeur annuel	61 681.96 €	Subvention ANCT	55 000.00 €		
Frais liés au poste	8 260.00 €	Autofinancement CCSP	9 594.78 €	15 602	64 %
		Autofinancement CCSPVA	4 753.73 €	7 730	32 %
		Commune Ubaye-Serre Ponçon	463.69 €	754	3 %
		Commune du Lauzet-Ubaye	129.76 €	211	1 %
Total	69 941.96 €		69 941.96 €	24 297	100 %

Dépenses N+4		Recettes		Population	% population
Salaire chargé employeur annuel	64 106.51 €	Subvention ANCT	50 000.00 €		
Frais liés au poste	8 754.20 €	Autofinancement CCSP	14 674.71 €	15 602	64 %
		Autofinancement CCSPVA	7 273.05 €	7 730	32 %
		Commune Ubaye-Serre Ponçon	709.43 €	754	3 %
		Commune du Lauzet-Ubaye	198.53 €	211	1 %
Total	72 860.71 €		72 860.71 €	24 297	100 %

Entendu l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :



- **DECIDE** de continuer participer à ce projet
- **APPROUVE** le plan de financement proposé pour la prolongation du recrutement du chef de projet avec la répartition des frais proposée
- **AUTORISE** Mme le Maire ou M. le 1^{er} Adjoint à signer tous les documents nécessaires.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.



Agnès PIGNATEL,
Maire

